

# Auvergne laïque

la ligue de  
l'enseignement  
Fédération des Associations Laïques 63

N° 422 • JUIN 2010



DOSSIER  
Une histoire  
de costume

P. 4/5



## ÉDITO

### Le temps des équivoques

Avec le récent changement de locaux de la fédération, nous avons exhumé des archives et commencé à réaliser le travail formidable d'analyse, de réflexion effectué par ceux qui nous ont précédés, tant au niveau confédéral qu'au niveau fédéral, pour nous enseigner... et asseoir la Ligue, ses valeurs et ses actions.

Ainsi, je ne peux résister au plaisir de reprendre l'analyse de la laïcité faite en 1960 par notre ancien président Maurice Candoret, dont la personnalité, les qualités de cœur et d'esprit ont marqué la fédération.

### "Laïcité et neutralité"

Pour certains, la laïcité serait la neutralité. Le laïque, disent-ils, est neutre et d'aucuns d'ajouter « absolument neutre ». Bien entendu, l'instituteur laïque dans sa classe ne prend parti pour aucune conception métaphysique ou philosophique. Il enseigne des vérités reconnues valables pour tous. En ce sens, il est neutre. Cette neutralité ne signifie pourtant nullement la disparition de sa personnalité... Elle témoigne d'une volonté déterminée de ne blesser aucune des jeunes consciences qui lui sont confiées. Elle affirme ainsi son respect des droits des familles et de l'enfant.

### Laïcité et tolérance

Même équivoque, même confusion entretenues... La laïcité de l'école et de l'État était certes la sûre garantie de la pratique de la tolérance mutuelle entre les différentes religions et conceptions philosophiques. Il ne s'ensuit point qu'être tolérant, c'est être laïque. Être tolérant, c'est parfois être indifférent et l'indifférence, lorsqu'elle atteint les couches profondes des peuples, devient le cancer des nations et la grande tristesse du monde.

### Laïcité positive...

Être laïque en 1960, pour nous, c'est volontairement se déclarer défenseur de la laïcité de l'État et de l'école ; c'est lutter pour qu'une institution et une conception de l'État démocratique se développent, rayonnent et triomphent. Être laïque en 1960, c'est prendre position et agir : c'est faire un choix qui permet d'orienter le comportement du citoyen dans une période donnée. Car nous savons bien, hélas, que des gens parfaitement tolérants dans leurs rapports individuels avec les autres peuvent, par une inconséquence fréquente, ne point accepter, de retour dans leur groupe de pression, notre conception laïque de l'État et de l'école.

De même, elles sont innombrables ces associations tolérantes sans réserve vis-à-vis des opinions personnelles de leurs membres, qu'ils soient joueurs de boules ou de balle, joueurs d'échecs ou amis des arts. Elles peuvent être neutres... Elles ne sont pas de ce fait laïques. Être laïque, en 1960, implique une prise de position en faveur de la laïcité de l'école et de l'État et du fonctionnement démocratique des institutions républicaines.

C'est aussi refuser d'accepter, au niveau de l'État - par l'État lui-même - la primauté d'une confession religieuse, fût-ce la sienne. Tout le reste est équivoque."

Une analyse qui a 50 ans et qui reste d'une fraîche actualité.

Gérard Chanel

## Du bon usage des vêtements

*"Les yeux de l'un et de l'autre s'ouvrirent. Ils conurent qu'ils étaient nus, et ayant cousu des feuilles de figuier, ils s'en firent des ceintures."* Genèse 3:7

On est toujours tenté de penser que le vêtement est né du besoin de défendre le corps contre les intempéries, les variations de la température, les coups et blessures. Certes, il joue un rôle protecteur : le burnous blanc de l'Arabe fait écran aux rayons du soleil, les lainages épais laissent glisser la pluie, les armures du Moyen Âge arrêtaient les lances et les épées, les combinaisons des astronautes les préservent des rayonnements nocifs. Cependant, certaines extravagances de la mode, qui se complaît parfois à narguer les saisons, les coutumes ancestrales reprises parfois par l'intégrisme religieux, prouvent que le port du vêtement a d'autres motivations.

### Au-delà de la pudeur

Le vêtement a pour fonction de cacher la nudité et de dissimuler les organes sexuels. Ce faisant, sous couvert de pudeur, il favorise en réalité un érotisme que le mystère excite. Étant aussi ornement et un moyen imaginé par l'homme pour modifier son aspect physique, il s'apparente sous une forme beaucoup plus complexe à la parure nuptiale donnée par la nature à certains animaux. Il distingue les femmes des hommes, étant ouvert pour les premières et fermé pour les seconds, mais l'adoption par les femmes du collant et du pantalon vient bouleverser l'ordre établi.

### Dis-moi ce que tu portes

On porte un vêtement un peu par narcissisme, pour se plaire à soi-même, mais aussi pour exercer sur autrui un pouvoir de séduction. En 1900, le costume de la femme-objet, uniquement chargé de séduire, met l'accent sur la poitrine, la taille, les hanches et sa somptuosité doit exprimer la réussite financière de son époux qui se contente, en habit noir, de servir de repoussoir.

Car le costume est un signe social. Son style ou sa couleur expriment l'appartenance à une classe, à un corps de métier ou à un groupe politique. L'uniforme, civil, militaire ou religieux, renseigne le public sur le genre de pouvoir dont le porteur est revêtu ; il permettait aux membres d'une même armée, aux fonctionnaires d'une même administration de se reconnaître entre eux. Sous l'Ancien Régime, les bourgeois n'avaient pas droit aux mêmes broderies que les nobles. Pendant la Révolution, la culotte noire ou blanche du royaliste s'opposait au pantalon et au bonnet rouge du jacobin. On ne confond pas au tribunal la robe du juge et celle de l'avocat. Les domestiques en livrée portaient les armoiries de leurs maîtres sur les galons de leur habit. Quand chaque métier avait son type de costume particulier, un boucher en veste à carreaux et grand tablier blanc différait du fort des Halles en blouse et grand chapeau. De nos jours, les jeunes expriment leurs revendications par le truchement de vêtements rejetés par leurs aînés. Les jeunes des banlieues veulent se différencier par leurs tenues des jeunes des quartiers favorisés.

### Quelques rappels

Comme nous l'a rappelé Jean Ehrard, l'imagerie de notre Moyen Âge chrétien montre plaisamment dans

le visage féminin "le cul du diable". Les cheveux de la femme séductrice ont été cachés sous un voile ou un foulard bien avant Mahomet : les chrétiens ne sont-ils pas habitués à vénérer la Vierge Marie, symbole de pureté sous son permanent voile bleu ? Est-il si loin le temps où une femme respectable ne sortait jamais de chez elle sans bas, gants et chapeau ? Oublierions-nous ce qu'avait de socialement situé le personnage désigné avec dédain dans la littérature de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> comme "une femme en cheveux" ? Avons-nous vraiment oublié l'empressement de nos mères, sœurs, grands-mères, dans les années de la Libération, alors qu'en toutes choses la pénurie était grande, à se couvrir la tête, à défaut de chapeau, au moins d'un foulard... qui n'avait rien d'islamique ?



Les cheveux, soit, dira-t-on, mais pas le visage... Encore faudrait-il se souvenir des gracieuses voilettes dont les dames ornaient naguère leur chapeau avec une innocente rouerie. Et aussi des voiles blancs de nos mariées, et des voiles noirs des veuves que toute femme adulte arbore en permanence dans certaines régions d'Europe, puisqu'il y a toujours à porter le deuil d'un membre du clan ! Quant au pantalon, rappelons tout simplement l'interdiction dont il était l'objet dans les lycées de jeunes filles et pour le personnel féminin de certaines entreprises jusqu'au lendemain de 1968. Aujourd'hui, comme vient de le montrer un film à succès, n'est-ce pas plutôt la jupe qui fait problème ?

### Le voile intégral

La loi sur le voile intégral que veut faire voter le gouvernement nous permet de préciser ce que sont les tenues portées par les femmes musulmanes et qui n'ont pas nécessairement une signification religieuse.

À l'origine, la burqa n'avait pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Le tchadri, vêtement traditionnel des femmes en Afghanistan depuis plus d'un millénaire, est au sens littéraire une burqa. Il ne couvre pas le bas du pantalon des femmes, il est adapté pour que les femmes puissent sortir leurs bras

pour faire le marché par exemple et les mains sont visibles. Certains types de tchadri sont même ouverts par devant, légèrement en-dessous de la taille, laissant paraître robe et pantalon.

La burqa nouvelle version, selon le spécialiste de l'Islam et politologue français Olivier Roy, est une invention récente du mouvement intégriste salafite dans les pays du Golfe et au Pakistan. Avec ce vêtement qui ne date que d'une vingtaine d'années, l'enfermement de la femme est plus total qu'avec un tchadri puisqu'il s'accompagne de gants pour cacher les mains et même les pieds sont dissimulés. Dans les pays où seuls les yeux n'étaient pas cachés, obligation est faite aux femmes de porter des lunettes de soleil ou de cacher leurs yeux à l'aide d'un tissu fin permettant de voir sans être vues.

Ce voile intégral accentue ainsi violemment la tradition séculaire du purdha qui désigne une pratique empêchant les hommes de voir les femmes. Cette pratique s'est probablement développée en Perse et s'est ensuite répandue dans les pays voisins. Les femmes de l'ancienne Assyrie restaient à l'intérieur, dans la pénombre. Au VII<sup>e</sup> siècle, les musulmans conquièrent la Perse et adaptent le purdha à leur religion.

Le purdha a été rigoureusement appliqué sous le régime des talibans en Afghanistan ; seuls les proches membres de la famille sont autorisés à voir les femmes hors purdha. Dans d'autres sociétés, il n'est souvent pratiqué qu'à certaines périodes religieuses importantes. Dans les pays arabes islamiques, comme l'Arabie saoudite, le purdha est une coutume culturelle plus que strictement religieuse ; en effet, seul le hijab, voile de tradition islamique qui recouvre la tête, est obligatoire.

Le philosophe français de confession musulmane Abdennour Bidar juge que le port de la burqa outrepassait largement cette tradition et qu'il ne se fonde sur aucune prescription coranique. Il préfère pour sa part le voile laissant à découvert le visage, voire l'absence de voile et l'intériorité de la pratique religieuse.

L'histoire du voile accuse ouvertement l'oppression qui pèse sur la femme, oppression dont les causes sexuelles sont manifestes. Latifa Lakhdar, historienne tunisienne, chercheur sur la pensée islamique, écrit : "Le voile est le signe de l'enfermement théologique des femmes et la sanctification de l'ascendant de l'« éros » musulman (= le désir, la libido) sur l'« éthos » musulman (= les mœurs, la morale)." Elle évoque "les interdits présentés comme sacrés et garantis par un code de tenue corporelle et vestimentaire qui a été établi pour juguler le désir des hommes".

Qu'en est-il du côté des musulmanes de France ? Le voile intégral serait porté par quelques milliers de femmes, volontairement ou par contrainte de leur milieu familial. Est-il le signe d'une croyance religieuse forte ou un signe d'identité communautaire ? Avant le vote de la loi interdisant le port du voile intégral sur l'espace public, Auvergne laïque a souhaité apporter sa contribution au débat dans un dossier avec deux textes argumentés, l'un résolument favorable à la loi, l'autre qui lui est totalement opposé.

ICI & LÀ

● **Couvre-chef et football féminin**

La Fédération internationale de football association (FIFA) a accepté que les joueuses iraniennes puissent porter, à la place du hidjab islamique, un "couvre-chef" sur leur chevelure, lors des prochains Jeux olympiques de la jeunesse en août à Singapour. Aux termes d'un communiqué de la fédération, "ce couvre-chef ne doit pas descendre sous les oreilles ni recouvrir la nuque"; cet ersatz de hidjab n'en constituera pas moins un de ces signes de nature politique, religieuse, commerciale ou personnelle, justement prohibés par le règlement de la FIFA. Cette entorse au principe fondamental de neutralité du sport est très inquiétante, car le souci de promouvoir le sport féminin, qui a sans doute inspiré cette décision, ne doit pas se payer au prix d'un renoncement à ses valeurs de référence.

● **Dieu avec l'ASM ?**

Un maire du département a sollicité la grâce divine en demandant au curé de sa paroisse de célébrer une intention particulière pour l'ASM lors de la messe du dimanche 23 mai. Il avait déjà sollicité et obtenu pareille intercession l'an dernier pour la demi-finale gagnée contre Toulouse mais avait omis de recommencer pour la finale perdue l'an dernier. Alors quand une messe d'actions de grâce pour la victoire ? Et si tout simplement les joueurs de l'ASM avaient gagné par leur valeur sportive et leur travail sans avoir besoin de la main de Dieu ?

● **À la saint Glin-Glin !**

Le voyage du Pape au Portugal face à une foule de fidèles a semblé effacer les dérapages et les circonvolutions de la grande curie romaine sur le sujet de pédophilie qui a fait couler quelques gouttes d'encre ! Or, le trafic des indulgences papales, a priori, met sous "aube" quelques fautes concernant Pacelli et sa béatification, les saillies minables de l'évêque Williamson ou le sida et les moyens de s'en protéger. Toutefois les choses avancent, comme la promesse de réparer "les erreurs de l'Histoire" à l'instar de l'Inquisition, peut-on s'attendre à des actes de "contritions" sur la contraception, le célibat des prêtres et à quelle échéance ?

● **Le bac dans les lycées publics !**

Les établissements privés sont réquisitionnés pour faire passer les épreuves écrites et orales du bac. Luc Chatel a déclaré qu'"elles doivent se dérouler dans des salles où aucun signe religieux ostentatoire ne doit être mis en avant". Devant le refus de certaines directions diocésaines de l'enseignement catholique d'enlever les symboles religieux, le ministre a reculé. N'y a-t-il pas suffisamment de place dans les lycées publics pour que les épreuves permettant d'obtenir des diplômes nationaux se déroulent dans les établissements de la République ?

● **Soutane**

Le Canard enchaîné du 5 mai rappelle opportunément le texte d'un arrêté municipal du Kremlin-Bicêtre de septembre 1900 "interdisant le port de la soutane sur le territoire de la commune" et cela, bien avant la loi de séparation des Églises et de l'État. Les prêtres étaient à l'époque considérés comme des fonctionnaires et les arguments du maire ne manquaient ni de sel ni d'humour, "considérant que si le costume spécial dont s'affublent les religieux peut favoriser leur autorité sur une certaine partie de la société, il les rend ridicules aux yeux de tous les hommes raisonnables..." Les soutanes ont reculé mais il faut croire que pour "une certaine partie de la société", le ridicule d'un costume ostentatoire a la vie dure.

RENDEZ-VOUS  
MANIFESTATIONS

**Éducation Jeunesse Culture**

● Jusqu'à fin juin : Arts de pleine nature à Chadieu

**UFOLEP**

● 26 juin : championnat régional contre-la-montre à Bagneux (Allier)

● 26 et 27 juin à Murat - 3 et 4 juillet à Luneau - 17 et 18 juillet à Ambert - 28 et 29 août à Chappes : course poursuite sur terre / kart-cross

● 27 juin : triathlon à Pont-du-Château

● 4 juillet : trophée BRS Les Copains à Ambert

● 4 juillet : course de moto-cross à Queuille

● 7 et 8 août : finale nationale kart cross à Issoire

● 29 août : course de moto-cross à Peschadoires

**USEP**

● 29 juin : rassemblement régional escrime à Vichy

**FORMATIONS**

**UFOLEP**

● 21 au 26 août : escalade - brevet fédéral animateur 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré à Saint-Flour

# Les tarifs 2010/2011

**Affiliations**

C1 ..... 77,00 €  
C2 ..... 77,00 €  
UFOLEP... 38,00 €  
USEP ..... 30,00 €

**Auvergne laïque**

1 ex..... 16,00 €  
5 ex..... 45,00 €  
10 ex..... 85,00 €  
15 ex..... 125,00 €

**Cartes FAL**

Adultes nés en 1993 et avant ..... 11,20 €  
Jeunes nés en 1994 et après ..... 3,80 €

**Licences USEP**

Adultes..... 14,50 €  
Enfants plein tarif..... 6,90 €  
Enfants tarif classe..... 4,60 €

**Licences UFOLEP**

Dirigeant	Adultes nés en 1993 et avant			Jeunes nés entre 1994 et 1999			Enfants nés en 2000 et après		
	R1	R2	R3	R1	R2	R3	R1	R2	R3
15,50 €	16,10 €	19,70 €	26,40 €	7,10 €		16,50 €	5,50 €	8,50 €	14,40 €



Le bureau de la FAL dans ses nouveaux locaux.

**La FAL vous accueille au 31, rue Pélissier**

C'est avec beaucoup de nostalgie que la Fédération des associations laïques et ses services sportifs UFOLEP et USEP ont quitté les locaux mis à leur disposition par le Conseil général depuis 1986. Une page de vingt-quatre ans de notre Fédération vient d'être tournée...

Les nouveaux locaux - 31, rue Pélissier - sont fonctionnels et vont permettre à l'ensemble des services de travailler dans de bonnes conditions ; ils sont sûrement moins accueillants pour le public et pour nos responsables d'association puisqu'il faut dorénavant utiliser un interphone pour obtenir l'ouverture de la porte d'entrée. Mais que les militants laïques du département se rassurent : à l'intérieur, l'accueil sera toujours aussi chaleureux !

**Répartition des services**

**3<sup>e</sup> étage :**

Direction générale - Président  
Service comptabilité  
Service vacances-loisirs  
Service culture - jeunesse - éducation

**4<sup>e</sup> étage :**

Services fédératifs :  
affiliations, adhésions, APAC  
Services sportifs : UFOLEP - USEP  
Accompagnement éducatif : Lire et faire lire

## LE BUREAU DE LA FAL 2010/2011

**PRÉSIDENT**

**Gérard CHANEL**

Présidence A.G. - C.A. - Bureau  
Relations extérieures  
**VIE FÉDÉRATIVE**

**VICE-PRÉSIDENT**

**Bernard GUILLOT**

Représentations  
**ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**  
Suivi du dossier avec USEP  
Relations avec les associations

**VICE-PRÉSIDENT**

**Guy GRAND**

Représentations  
**COMMUNICATION**  
Rédacteur en chef *Auvergne laïque*  
Relations avec les médias

**SECRÉTAIRE**

**Christiane BERNARD**

Compte-rendu - Bureau - C.A.  
Tenue des registres  
**PÔLE VACANCES / LOISIRS**

**TRÉSOSIÈRE**

**Claude MAHINC**

Suivi des comptes  
Élaboration du budget  
Présentation des comptes A.G.

**TRÉSOSIÈRE ADJOINTE**

**Christiane BRETENOUX**

**MEMBRES**

**Françoise BERNARD**

**PÔLE JEUNESSE - CULTURE - ÉDUCATION**  
Pilotage d'un groupe de 5 élus du C.A.

**Claude CHANUDET**

**VIE FÉDÉRATIVE**  
Adhésions - Affiliations  
Formation des dirigeants  
APAC en liaison avec l'UFOLEP

**Gérard BLOCH**

URFAL

**Marie-Caude PELLEZ**

**Régis FAUCHEUX**

Action laïque

Clermont / Saint-Jacques Gymnastique

# Un esprit sain dans un club sain



(Les demi-finales nationales en 2007 ou régionales en 2009 par exemple) est significative de leur attachement profond et durable à cette association.

Pour assurer une bonne pratique de la gym adaptée à toutes les catégories d'âge et à tous les niveaux, les animatrices (parmi lesquelles Christelle Desmas, juge-arbitre et trésorière) bénéficient d'une solide formation UFOLEP, formation dont Stéphanie Duhr souligne la qualité et la bonne adaptation aux besoins du club.

Les pratiquants, quant à eux, répartis dans des sections loisirs ("petits gyms" dès 4 ans par exemple) ou compétitions, peuvent, quel que soit leur niveau gymnique, trouver leur place dans ce club et s'y épanouir pleinement. Les parents de gymnastes ont ainsi créé leur propre section-loisirs, accentuant par là même le caractère familial de cette association. Les athlètes reçoivent, si nécessaire, des tenues de compétition financées sur un budget certes modeste mais équilibré grâce aux subventions des collectivités locales et à la mise à disposition gratuite des salles (gymnase Thévenet, salle des Dômes et complexe des Cézéaux) et du matériel par la Ville de Clermont-Ferrand.

"Une autre idée du sport", le Clermont-Saint-Jacques Gymnastique en est une parfaite et lumineuse illustration qui doit rendre optimistes ceux qui se reconnaissent dans ce slogan et leur donner les forces nécessaires pour affronter l'avenir... avec le sourire !

**S**ourire ! Voilà le maître mot ! Des gymnastes de tous âges travaillant aux agrès aux animatrices prodiguant leurs conseils en passant par le triumvirat féminin à la tête du club depuis quatre ans, rien que des visages rayonnants et épanouis. Travailler sérieusement dans la bonne humeur, telle pourrait être la devise de cette association particulièrement attachante. Sa présence dans le quartier Saint-Jacques est ancienne ; d'abord section de l'emblématique ALFA, le Clermont-Saint-Jacques Gym est devenu club à part entière en 1982. Longtemps animé par Michel Augereau et aujourd'hui présidé par Stéphanie Duhr, il peut s'enorgueillir de ses bons résultats sportifs de ses cent dix-neuf adhérents obtenus dans les compétitions UFOLEP mais aussi d'un état d'esprit

exceptionnel, de liens très forts entre jeunes et moins jeunes, entre actuels et anciens dirigeants. Ainsi, chaque vendredi soir, quand tous les entraînements sont terminés, ces derniers se retrouvent dans une brasserie clermontoise pour échanger sur la vie du club, pour partager un moment de convivialité et même, d'après Maryse Claveirole, la secrétaire, "pour refaire le monde". Une vraie vie s'est instaurée bien au-delà des gymnases, bien au-delà du sport ; "nous sommes un groupe d'amis ; c'est ainsi qu'on espère assurer la pérennité du club et donner envie aux jeunes de poursuivre la gymnastique dans le même esprit et pourquoi pas, de prendre la relève" précise la présidente. La présence active des anciens lors de l'organisation de grands événements

Saint-Georges-de-Mons

# Une amicale en acier trempé

**E**st-ce la proximité des aciéries des Ancizes qui influence l'amicale laïque de Saint-Georges ? Cette association est en effet solide comme les métaux spéciaux forgés dans le voisinage. Monsieur Dugoux est un de ces grands serviteurs de l'enseignement laïque et de l'éducation populaire ; en 1938, il contribua à créer l'amicale puis il fut également à l'origine du collège de Pontgibaud. Ce grand militant de la laïcité serait fier de savoir que ce qu'il a initié il y a plus de soixante-dix ans continue de bien fonctionner.

Il y a des alliages plus performants que d'autres : la collaboration des associations laïques des deux cités voisines a permis de fonder le CLALAGE (Centre des loisirs des amicales laïques Les Ancizes / Saint-Georges). Cette structure rayonne maintenant sur quinze communes et neuf cents enfants la fréquentent. À son niveau, l'amicale de Saint-Georges a ses propres activités : step et Scrabble pour les adultes et danse (modern-jazz) pour les enfants. Bien sûr, les traditionnels lotos et repas dansants permettent de remplir les caisses. Le premier dimanche de septembre, une randonnée pédestre rassemble plus de deux cent cinquante participants.

"Tout ce qui rentre va à l'école" affirme la présidente Solange Archaud car comme beaucoup d'associations affiliées à la FAL, les diverses activités sont orientées vers l'enfance et la communauté scolaire. L'amicale laïque aide en effet beaucoup l'équipe éducative : classes de mer, spectacle de Noël, sorties



pédagogiques et les adhérents ne rechignent pas pour aider à l'encadrement quand le besoin s'en fait sentir. Seul point noir et cela est le lot de toutes les associations qui organisent des spectacles : les sommes exorbitantes demandées par la SACEM qui grignotent les petits bénéfices réalisés. Trop de SACEM finira par tuer la SACEM ; pourquoi organiser s'il n'y a que très peu de retombées ? En ce moment, l'amicale laïque prépare son concours photos sur le thème "Les ponts sur l'eau" et les excellentes relations qu'elle entretient avec la municipalité ne peuvent que favoriser la réussite de cette heureuse initiative. Jeanine Chevassus, la trésorière, voit l'avenir en rose pour l'amicale laïque : malgré ses nombreuses années de militantisme, elle est toujours heureuse de s'occuper d'une association "où règnent l'amitié et l'esprit de jeunesse".

ÉCHOS

**A.L. Riom : week-end grande randonnée du 22 au 24 mai**

Pour la première fois, l'amicale laïque de Riom a organisé un week-end de grande randonnée sur trois jours, à la Pentecôte, soit un peu plus de 80 km. Destination les lacs d'Auvergne par le GR 30 : départ du lac Pavin, étapes en gîtes à La Godivelle et Saint-Gènes-Champespe.

Quelques souvenirs : la descente vers Compains au son assourdissant de dizaines de clarines ; la beauté des vaches Salers ; les grands espaces : les monts du Cantal et du Sancy en panoramique ; la tourbière de la Barthe avec ses touffes de linaigrettes ; un certain balisage rouge et blanc qui a donné du fil à retordre à Bernard ; les ampoules et les courbatures le soir de la rando de 32 km ; une ambiance magique au sein du groupe de onze marcheurs ; le bouquet final : l'arrivée dans une palette turquoise et émeraude sur le bord des eaux du lac Pavin.

Et l'année prochaine, où va-t-on ?

**Gergovie Val d'Allier Communauté : la première édition du Festival Ludix, un succès prometteur !**



Le Festival Ludix, consacré à la création de jeux et organisé par le Secteur animation jeunes (SAJ) de Gergovie Val d'Allier Communauté géré par la FAL, s'est déroulé les 21 et 22 mai derniers sur la commune de La Roche-Noire. Cet événement ludique inédit a réuni vingt-trois créateurs nationaux et un européen qui, dans le cadre du "concours national de créateurs", ont fait tester et découvrir leurs jeux de société non édités (et donc pas encore connus) à près de trois cents festivaliers. En parallèle, des écoles, des associations du territoire et les adolescents du SAJ ont proposé une panoplie de jeux tous plus originaux les uns que les autres qui ont satisfait sans conteste les grands et les petits. Cette manifestation a connu un succès très prometteur. Les festivaliers se sont prêtés au jeu, partageant leurs points de vue et plus motivés que jamais à dénicher LE jeu que tout le monde s'arrachera bientôt. Les créateurs, habitués des festivals de jeux, ont salué l'organisation et apprécié la convivialité de l'événement. Quant au SAJ, son bilan est très positif et il se dit prêt à retenter l'expérience.

**L'avenir du festival ?** La communauté de communes et le Secteur animation jeunes ont une grande ambition pour ce festival unique en France. L'idée est d'en faire UNE référence nationale dans le monde du jeu, la manifestation où tous les créateurs voudront être et où les festivaliers seront toujours plus nombreux pour partager un moment unique et ludique.

Le Festival Ludix est un outil au service de la politique jeunesse volontariste et ambitieuse de la communauté de communes et vise, entre autres, à dynamiser le territoire communautaire ainsi qu'à favoriser le lien social. Ludix reviendra l'année prochaine et, on l'espère, avec un succès grandissant !

**Les vainqueurs du Concours national de créateurs**

- Philippe Riffet pour son jeu **Millésime** : Ludix d'or
- Éric Baccala pour son jeu **Stratagemmes** : Prix de la créativité
- Jean-Yves Monpertuis, Auvergnat, pour son jeu **Les rats du bitume** : Prix spécial du jury
- Cyril Blondel pour son jeu **Zigzag** : Prix du public.

Contact presse : Aurélie Tartarin, chargée de communication  
Gergovie Val d'Allier Communauté - ZA Le Pra-de-Serre - 63960 Veyre-Monton  
Tél. 04 73 39 62 04 / Fax 04 73 39 62 01  
a.rochet.gvac@wanadoo.fr - a.tartarin.gvac@orange.fr

**N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS**  
(15 lignes maximum) avant le 3 SEPTEMBRE 2010

ASSOCIATIONS,  
ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**La banque des valeurs qui n'ont pas de prix**

**CREDIT COOPERATIF**

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous savez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif consulte et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'humain. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

**CRÉDIT COOPÉRATIF**  
33, boulevard Berthelot  
63407 CHAMALJÈRES CEDEX  
Tél. 04 73 19 56 90  
Fax 04 73 30 97 16  
E-mail : d.chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

# La femme cachée

**“Je n’aurais jamais confié un enfant, après l’école, à une femme dont je n’aurais pas vu le visage ; je n’aurais jamais accepté d’inscrire à l’école un enfant dont la mère aurait été complètement voilée. Pour d’évidentes raisons de sécurité.”**

**Ainsi s’exprimait récemment une directrice d’école maternelle aujourd’hui en retraite. Avec beaucoup de sérénité, elle abordait le problème de la burqa sur le plan de la sécurité, ce qui est peut-être une façon de le dépassionner et de mesurer les limites de la tolérance qu’on invoque à ce brûlant sujet.**

**Voilà donc les républicains, les démocrates, les partisans de la laïcité et tous ceux qui se réclament de l’humanisme mis à rude épreuve, mis surtout à dilemme insoluble par l’apparition des femmes voilées. Menace ou provocation ? Signe d’oppression et de fanatisme ? Les points de vue se multiplient, s’affrontent autour d’une question aussi complexe qu’insoluble.**

**Quelle que soit l’opinion avancée, elle a presque toujours sa part de légitimité et ses limites. Très largement concerné par ce problème, notre journal laisse la parole à Jean Ehrard et à Anne-Marie Doly ; avec la même rigueur dans l’argumentation, ils expriment, à propos de la loi d’interdiction de la burqa, deux points de vue fondamentalement opposés et cependant également convaincants.**



## CONTRE LA LOI

## Burqa : réprimer ou libérer ?

Le débat sur la burqa, le niqab et toute forme de voile intégral est à la fois légitime et malsain. Légitime dans la mesure où il concerne la condition féminine, l’égalité des sexes et, de façon générale, les valeurs fondamentales de la République. Malsain parce qu’il sert de dérivatif aux difficultés d’un nombre croissant de Français et surtout parce que l’instrumentalisation du problème joue sur la peur, sur une islamophobie latente, voire un racisme inavoué : les voix des électeurs de Le Pen sont toujours bonnes à prendre.

Certes, burqa afghane, avec son grillage textile sur le visage, niqab arabe noir avec son étroite fente pour les yeux suscitent chez nous une réaction de malaise sans commune mesure avec les sentiments qu’inspire, fût-il lui aussi islamique, un simple foulard porté sur la tête. Signe d’extrême aliénation religieuse, burqa, niqab et vêtements analogues rendent visible et particulièrement insupportable, en cachant le visage féminin, l’oppression subie par des femmes auxquelles est refusé le droit élémentaire de disposer d’elles-mêmes.

Qu’en France, le nombre de cas soit aujourd’hui très limité ne supprime pas la question de principe. N’y aurait-il sur le territoire de la République qu’une seule femme contrainte par son milieu à ne sortir qu’entièrement voilée, ce serait insupportable pour tout républicain. Et s’il était besoin d’arguments spécifiques pour s’en convaincre, il suffirait du témoignage bouleversant de Djemila Benhabib (auteure de *Ma vie à contre-Coran*), lettre lue au Sénat en novembre 2009. Ou encore, dans un autre registre, de la démonstration du philosophe Michel Serres, “Sans visage, pas de contrat

social” (*Libération*, 19 mars 2010). Cependant, condamner le port du voile intégral est une chose, la manière de le combattre en est une autre. La voie législative suppose deux conditions : une loi inattaquable sur le plan juridique, une loi applicable.

Or, le Conseil d’État, dans sa haute sagesse, a souligné les risques d’inconstitutionnalité d’une loi de prohibition universelle. Une telle loi ne saurait se fonder sur la laïcité de la République : c’est l’État, avec ses représentants et ses services, qui est laïque, non les individus auxquels la République reconnaît la liberté de croyance (ou d’incroyance), ainsi que la liberté d’expression et de culte. Et s’il est exact qu’interdire la burqa ou le niqab ne serait pas une atteinte à la croyance du plus grand nombre des Musulmans, s’agissant d’une pratique très minoritaire inspirée par une interprétation extrémiste du Coran, l’argument est cependant hors sujet ; voudrait-on que l’État laïque se fit théologien, arbitre d’une querelle religieuse ?

Invoquera-t-on la dignité féminine ? Mais, si convaincus que nous puissions être de l’indignité faite à la femme obligée de se cacher sous un voile intégral, sommes-nous sûrs qu’elle ressentira la contrainte inverse comme une libération ? Ce serait une application hasardeuse à notre sujet du paradoxe de Rousseau – “on le forcera d’être libre” (*Du contrat social*, II, 7). Au reste, il n’est interdit plus fort que l’interdit intériorisé, et une contrainte d’intention libératrice prendrait le risque d’être ressentie comme une violence et une oppression. Souhaite-t-on faire de la burqa, ou du niqab, le symbole d’une revendication de liberté ?

Le Conseil d’État juge donc prudent, au regard de la Constitution, de ne retenir que deux motifs d’interdiction, la sécurité publique et la lutte contre la fraude : sous peine d’apparaître inconstitutionnelle, la prohibition du voile intégral ne saurait être générale, mais seulement limitée à des lieux précis et des circonstances particulières... On retiendra qu’en cette affaire, les sages du Conseil d’État se montrent fort peu répressifs. Peut-être ont-ils souhaité prévenir la dérive judiciaire qui finirait par transformer pour les récalcitrants l’amende en prison, doublant ainsi de murs de pierre la muraille de tissu qui emprisonne les porteuses de burqa ou de niqab... Sinistre “libération” que cette double peine ! Et un pas de plus vers la société orwellienne du big brother, sans anonymat ni secret, sans refuges privés, où l’objectif sécuritaire de transparence justifie déjà la multiplication des caméras de vidéo-surveillance...

La boulimie législatrice de nos dirigeants actuels, plus soucieux de nouveaux textes que de textes efficaces, pose par ailleurs ici une question de méthode : jusqu’à quel point est-il raisonnable de légiférer en matière de mœurs ? Quelqu’un d’aussi sage, peut-être, que Copé, Fillon et Sarkozy, l’auteur de *L’Esprit des lois* (XIX, 14) estimait “tyrannique” la prétention à changer les mœurs par les lois. On peut en discuter, lui opposer, par exemple, la loi sur la parité : mais celle-ci n’est pas répressive, et elle ne transforme pas en coupables les victimes du machisme électoral.

Les mœurs du reste ne sont pas figées ; elles évoluent d’elles-mêmes, à leur rythme. Il est peu probable que notre ministre de la Justice, Madame Alliot-

Marie, droite dans les jambes de son habituel pantalon, se soit pliée à la loi de Brumaire An IX qui lui prescrivait de solliciter pour le porter une autorisation préfectorale. Cette loi du Consulat, vieille de plus de deux cents ans, légèrement assouplie par deux circulaires de 1892 et 1909 pour la pratique féminine de l’équitation et de la bicyclette, faute d’avoir été abrogée, est pourtant toujours en vigueur. Mais lorsqu’en 2004, un député en a proposé l’abrogation, le ministre interpellé (une femme) a judicieusement répondu : “*Pour adapter le droit à l’évolution des mœurs, la désuétude est parfois plus efficace que l’intervention.*” Toute l’histoire moderne du vêtement féminin est là pour le confirmer. Du côté des Musulmanes de France aussi, le vêtement évoluera. Et l’on peut parier sur la disparition de la burqa et du niqab plutôt que sur leur multiplication si la loi s’abstient de faire violence aux mœurs.

Il est certes souhaitable, et possible, de faciliter cette évolution : non par de l’agitation politicienne et des mesures de contrainte, inévitablement ressenties comme discriminatoires, mais par un vrai travail social fait d’attention fine et individualisée, autant qu’énergique et suivie, aux violences familiales et conjugales subies par les femmes, par une action soutenue, globale, persévérante, d’intégration et des hommes et des femmes de culture musulmane, et des “cités” où nous les confinons, à notre société républicaine.

**Jean Ehrard,  
ancien maire de Riom,  
ancien président  
du Cercle Condorcet**

# Que la liberté d'expression n'est pas forcément l'expression de la liberté

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur la loi d'interdiction totale du port du voile intégral, soit pour la nuancer, soit pour la refuser, soit pour la défendre. Les argumentations souvent développées mettent en cause la dignité de l'individu, l'égalité entre hommes et femmes, l'exigence de reconnaissance de l'identité de chacun sur le territoire de la République, l'impossibilité de son application, et elles ont toutes leurs valeurs. Je crois pour ma part et au terme d'une longue réflexion, qu'il est nécessaire qu'il y ait une loi qui interdise le port de ce voile sur l'ensemble du territoire de la République ; non pas directement au nom de la laïcité qui ne légifère que sur l'espace public, mais au nom de l'idée de liberté sur laquelle repose notre République.

## De quelle liberté parle-t-on ?

Nombreuses sont les femmes voilées qui se réclament du droit à la liberté individuelle d'expression de leur croyance et ce n'est pas l'affirmation de leur libre choix que nous mettrons ici en cause. Beaucoup de nos concitoyens défendent le droit à cette même liberté au nom de la tolérance, voire des droits de l'homme et le droit républicain défend absolument la liberté d'expression dont ces femmes se réclament. Mais la vraie question est de savoir si ce qu'expriment ces femmes, y compris librement, à travers le port du voile intégral, est l'expression d'une liberté compatible avec celle qui fonde les principes démocratiques de notre République. Or, nous avons en réalité affaire à deux conceptions de la liberté dont l'opposition ranime les réflexions

sur la démocratie qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, opposent libéraux et républicains sur le rapport entre l'égalité et la liberté. La liberté "libérale" pour laquelle la liberté individuelle passe avant l'égalité n'est pas moins noble que l'idée républicaine qui soumet la liberté à l'égalité ; mais elle en est fondamentalement différente, de la même façon que la tolérance, issue comme le libéralisme, des pays anglo-saxons, qui "tolère" toutes les expressions religieuses et communautaires dans l'espace public, est différente de la laïcité. Et ces différences retentissent profondément sur la vie sociale et politique des citoyens.

## La République exige que chacun renonce à sa liberté individuelle spontanée pour la remettre dans le "pot commun" pour la partager à égalité

Ils sont légion ceux qui, engagés dans une secte ou partie prenante d'un pouvoir totalitaire, se réclament de cette liberté du "J'ai le droit d'exprimer ma croyance comme je le veux tant que je ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui". Cette conception, comme celle, libérale, de l'homme naturellement social, rationnel et libre qui la fonde, n'est pas celle, issue des Lumières, qui a prévalu à la construction de la République. Tandis que pour la première, c'est le libre jeu de la concurrence des libertés individuelles, comme c'est le cas pour les marchés, qui va conduire à un équilibre social, pour la seconde, l'homme n'étant pas supposé porter en lui naturellement ce qui va l'humaniser par la raison et la liberté, c'est l'autorité

politique qui va devoir intervenir pour éliminer la violence de la société et pour que chacun puisse à égalité, jouir de la liberté nécessaire à la formation et à l'expression de sa dignité humaine. Or, pour que cela soit possible, la République exige que chacun renonce à sa liberté individuelle spontanée qui ne peut être qu'égoïste, pour la remettre dans le "pot commun" de la "res publica" et la partager à égalité ; et c'est le rôle de l'État de droit de faire opérer ce partage par la loi qui fait ainsi de chacun un citoyen libre de la République. La liberté républicaine n'a donc de sens que partagée à égalité, l'égalité soumettant la liberté à ses exigences de justice définie par le droit et non par le libre jeu de la concurrence. Chacun devient ainsi citoyen de la République, *civique* par son obéissance à la loi, mais *souverain* en l'instituant. Libre par "auto-nomie" (de *nomos*, la règle), il n'obéit qu'aux lois qu'il se donne, mais cette loi, pour permettre la vie en commun, doit être partagée par tous et concerner l'intérêt général. C'est dans cet intérêt général que chacun peut trouver le sien propre et non en recherchant le sien propre qu'on pourra construire celui de tous. Ajoutons à cela qu'ayant compris qu'aucun individu n'acceptera spontanément de renoncer à sa liberté individuelle au profit d'une liberté partagée, la République a inventé l'école, publique et laïque. Publique, parce qu'elle s'adresse à tous les enfants du peuple, indépendamment de leur appartenance sociale et culturelle, et laïque, parce qu'elle vise à apprendre la raison et les savoirs universels et la première par les seconds, en lieu et place de la foi et de

la religion, comme de tout ce qui ne porte pas ses raisons, parce que la raison est nécessaire pour comprendre cette conception de la liberté, et la vouloir puisque en tant que citoyen, il en décide.

## Le port du voile intégral est contraire à l'idée d'une liberté universalisable

La vraie question, avons-nous dit, que pose le port du voile intégral était de savoir s'il exprimait la liberté qui fonde la République. Nous pouvons désormais répondre : la liberté ainsi affirmée et affichée non seulement n'exprime pas l'intérêt général mais s'oppose fondamentalement à l'idée d'une liberté universalisable. Le port de ce voile exprime en effet des idées et conceptions profondément inégalitaires et obscurantistes sur le statut de la femme, des rapports humains et des rapports sociaux, de la sexualité, et plus fondamentalement encore, sur l'exigence pour chacun de pouvoir bénéficier de l'usage de la raison pour choisir sa croyance. Toutes sont en contradiction avec le principe constitutionnel de laïcité et les valeurs de la République que des hommes et des femmes ont défendues au prix de leur vie pour que nous puissions vivre fraternellement, c'est-à-dire comme des hommes, à égalité d'humanité.

Il resterait à se demander s'il faut laisser s'exprimer librement les ennemis de la liberté : nous savons ce qu'il en a coûté pour la vie de millions d'hommes, d'accepter qu'ils acquièrent pignon sur rue, y compris démocratiquement.

Anne-Marie Doly,  
professeuse de philosophie,  
formatrice à l'IUFM  
de Clermont-Ferrand

## Une histoire de costume

La ville de Commentry dans l'Allier célèbre régulièrement la mémoire de Christophe Thivrier, "Christou... le député à la biau". Né en 1841, il fut ouvrier mineur à 10 ans, plus tard militant à la société secrète "La Marianne" (les syndicats étaient interdits). En 1882, il fut élu maire de Commentry, premier maire socialiste au monde. Député de l'Allier en 1889, il se présenta à l'Assemblée nationale vêtu de la blouse bleue des mineurs et refusa de la poser : "Quand l'abbé Lemire posera sa soutane, quand le général De Gallifet quittera son uniforme, je poserai ma blouse d'ouvrier" déclara-t-il aux huissiers.



## Costume & théâtre

"Le costume n'est rien de plus que le second terme d'un rapport qui doit à tout instant joindre le sens de l'œuvre à son extériorité" (Roland Barthes, *Les maladies du costume de théâtre*)

Au théâtre, le costume a les mêmes fonctions que le langage : à la fois signe de travestissement (JE est un autre) et de reconnaissance plus ou moins codée.

Que ce soit à partir de maquettes dessinées ou tout simplement à partir de costumes déjà existants (rien ne ressemble plus à un pourpoint qu'un "perfecto" de motard dit Jean Lacroix), le costume n'est jamais banal : comme la musique, le décor ou l'éclairage, il fait partie intégrante de la mise en scène.

Le costume s'impose progressivement au cours des répétitions. L'acteur choisit de porter tel ou tel élément pour faciliter son jeu ou parce que le texte

l'impose : la poche, le chapeau, le ruban ou tout simplement la veste jaune du cocu !

Dans tous les cas, le rôle de la costumière est essentiel. C'est elle qui coud, qui répare et qui adapte, qui fabrique aussi. Mais surtout, c'est elle qui a la charge de créer l'unité et l'harmonie entre les costumes : harmonie de ton, de style, de caractères...

C'est aussi elle qui fait en sorte que l'ensemble de ce travail passe inaperçu : on n'applaudit pas des costumes !

Le grand metteur en scène russe Meyerhold expliquait que la mise en scène procède d'un bâti dont il faut ensuite enlever les fils blancs...

Finalement, le costume réussi est celui qui ne se voit pas.

Nous laisserons au lecteur le soin de choisir son parti, qu'il soit celui de l'indignation ou de l'indifférence. Et nous laisserons le dernier mot au philosophe Lévinas qui proclame la splendeur (en même temps que la fragilité) du visage humain. Que veulent vraiment nous dérober ces femmes "embarquées" ?

"L'infini se révèle dans le visage d'autrui sans qu'aucun contenu dogmatique, aucune rationalité, aucune démonstration philosophique ne soient nécessaires. (...) Il est en même temps le révélé et le révélateur (...) et je suis mis en question.

Nous accueillons d'abord le visage dans la douceur de la figure féminine. Il parle, il est langage et discours. Il ne resplendit pas comme une image, mais comme la production du sens. Avant toute interrogation, il est désir. (...)

Sa voix me met d'emblée en rapport avec un autre que je dois accueillir avec droiture et responsabilité, en reconnaissant son privilège.

Par son visage, toute l'humanité me regarde, me rappelle à mes obligations et me juge.

Le visage s'exprime, et cette expression est une révélation. Dans son épiphanie, il se refuse à toute possession. On ne peut le nier, sauf par le meurtre. (...) Il est transcendé par l'amour."

Emmanuel Lévinas - Extrait du texte "Le visage"

**FAX... FAX... FAX...**

**L'enseignement spécialisé en danger**

Le ministre de l'Éducation nationale compte supprimer à nouveau 16 000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine. Pour faire des économies à court terme, il sacrifie l'avenir des enfants, l'avenir des millions d'élèves de notre pays.

Le ministre veut supprimer les solutions efficaces que la France a su inventer au fil du temps pour venir en aide aux élèves les plus fragiles et aux familles défavorisées. Ainsi, la disparition programmée des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) chasse de l'école des professionnels expérimentés qui savent travailler avec les élèves en souffrance ou en grande difficulté, face auxquels les enseignants du primaire sont démunis. Sa conséquence sera l'augmentation de ceux qui restent en marge du système scolaire, au risque de devenir demain de lourdes charges pour la société. Il veut supprimer des formes de scolarisation qui sont de vraies planches de salut là où l'école ordinaire rencontre ses limites : fermetures des classes d'accueil pour les enfants de migrants primo-arrivants, fermetures dans les petits villages, suppression déjà bien réelle de la scolarisation à 2 ans, suppression des enseignants "itinérants" accompagnant en classe ordinaire des élèves handicapés... Il veut augmenter le nombre d'élèves par classe alors qu'on sait bien que les enfants apprennent mieux à lire et à calculer quand ils sont 20 plutôt que 30. Toutes ces mesures vont toucher avant tout et de plein fouet les élèves les plus fragiles et les milieux les plus défavorisés. Elles renforceront de façon insoutenable les inégalités.

Il est temps que chacun fasse faire entendre sa voix pour défendre une école accueillante pour tous, capable de faire grandir ensemble dans les meilleures conditions possibles et au mieux ceux qui demain seront et feront notre pays. D'après la lettre aux parents du Comité Scientifique de la FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale).

**Avec les DDEN Jean-Paul Scot : Jaurès et l'émancipation laïque**

**Conférence avec Jean-Paul Scot**

Après la conférence de Henri Pena Ruiz, toujours dans le cadre de leur présidence du CDAL, les DDEN ont organisé avec leurs partenaires, deux conférences à Thiers et à Riom les 6 et 7 mai : l'historien J.P.Scot est venu parler de l'émancipation laïque selon Jaurès.

Nous choisissons dans cet article de faire un compte-rendu d'un aspect de la pensée de Jaurès : sa conception de la laïcité scolaire et du rôle de l'école.

La liberté de conscience et l'égalité des droits sont pour lui le fondement de la laïcité. Il se place dans la perspective de l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : "Les hommes naissent libres et égaux en droit".

A partir de ce principe, Jaurès formule sa conception de l'école laïque qui, s'opposant aux prétentions du cléricisme à imposer à tous des normes religieuses qui divisent la société, a pour but d'assurer "l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances" au nom du respect dû à tous les citoyens, croyants comme incroyants.

Conscient de l'enjeu que représente la scolarisation de tous les enfants par l'école publique, il définit l'enseignement qui doit être dispensé : "L'enseignement public ne doit faire appel qu'à la seule raison et toute doctrine qui ne se réclame pas de la seule raison s'exclut d'elle-même de l'enseignement". Dans un discours au lycée de Castres, le 30 juillet 1904, il insiste sur le fait que la laïcité républicaine n'est pas un dogme ni une idéologie d'Etat mais "l'exigence de la science et de la vérité" et dans *Pour la laïque*, en janvier 1910, il ajoute que "le principe de vie des sociétés modernes se manifeste dans toutes les insti-

tutions, c'est l'acte de foi dans l'efficacité morale et sociale de la raison, dans la valeur de la personne humaine raisonnable et éducable". L'enfant qui apprend à exercer sa raison à l'école y fait un apprentissage de la liberté.

Jaurès souhaitait donc constituer un "service public national de l'enseignement" par l'intégration des anciennes écoles confessionnelles dans l'enseignement public et la laïcisation de tout le personnel enseignant. Ce projet fut combattu par ceux qui y virent un "monopole scolaire" d'Etat, un instrument de conditionnement des esprits. Clemenceau le réfuta au nom de la liberté de l'enseignement. La majorité des radicaux et des membres de la Ligue de l'enseignement se rallièrent à cette position et choisirent avec les républicains libéraux et la droite conservatrice de perpétuer le dualisme scolaire, fondé sur la dite liberté de l'enseignement héritée de la loi Falloux de 1850. Mais Jaurès n'accepta jamais ce dualisme scolaire et resta partisan d'un service public national de l'enseignement.

Dans le projet de Jaurès, il y a aussi l'affirmation des droits de l'enfance et des devoirs de l'Etat à son égard : "La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance, et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme. Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation de s'interposer entre le devoir de la nation et ce droit de l'enfance". Si on veut faire des citoyens libres et responsables, le droit des enfants à l'éducation prime même sur la volonté de leur famille à imposer un type d'instruction. Cependant Jaurès souhaite ouvrir l'école pour "mettre chaque jour les familles face aux problèmes

de l'école" et conduire avec elles un travail pédagogique républicain.

Mais il constate avec inquiétude que des ouvriers scolarisent leurs enfants dans des écoles religieuses subventionnées par un patronat paternaliste où ils apprennent l'acceptation d'un ordre établi : "Ouvriers de cette cité, ouvriers de la France républicaine, vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école laïque, par l'école de la république et de la raison".

Pour que cette école devienne celle de tous les enfants de France, il veut en faire la priorité des républicains afin que les conditions d'enseignement y soient les meilleures. Pour qu'elle joue un rôle émancipateur, il souhaite que les programmes soient "mieux adaptés aux exigences, aux nécessités de la vie quotidienne" et que les enseignants y deviennent les promoteurs des principes universels des droits de l'homme. C'est pourquoi Jaurès proteste contre les ministres de l'instruction publique qui veulent interdire la syndicalisation des instituteurs. Il considère que ne pas admettre la liberté politique des enseignants ou l'ouverture des programmes aux questions les plus critiques, c'est "désertier l'esprit laïque et républicain".

Peu d'hommes politiques ont accordé autant d'attention aux questions de l'enseignement. J.P.Scot, qui a dépouillé systématiquement les écrits de Jaurès, a parfaitement éclairé son engagement, formulé à la fin de son célèbre discours, *Pour la laïque*, le 25 janvier 1910 : "laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles. Nous lutterons pour les deux".

La commission de rédaction des DDEN

**Rencontres de Graff' 9<sup>e</sup> édition**

**Du 2 au 10 juillet 2010 auront lieu les 9<sup>es</sup> Rencontres de Graff' de Gergovie Val d'Allier Communauté à la Maison des Loisirs et du Tourisme sur la commune de La Roche-Blanche.**

Cet événement culturel, organisé par le secteur Animation Jeunes Gergovie Val d'Allier, la FAL et l'artiste Keymi, auteur de nombreuses fresques clermontoises, met à l'honneur le Graff, créateur de lien social et dorénavant considéré comme un art.

Les Rencontres de Graff' ont 9 ans cette année et connaissent toujours un énorme succès. Ne se reposant pas sur ses acquis, la manifestation évolue pour cette nouvelle édition ! Nouvelle période, nouvelle organisation, le festival "ouvre ses portes" plus longtemps.

Les 9<sup>es</sup> Rencontres de Graff auront lieu le vendredi 2 juillet à partir de 19h et le samedi 3 juillet dès 14 h à la Maison des Loisirs et du Tourisme à La Roche-Blanche.

Au programme, des expositions, les murs d'expression libre, le concours de Graff... le fameux cocktail qui fait le succès des Rencontres de Graff. Pendant ces deux jours, les festiva-

liers pourront également s'initier et se perfectionner au Graff en participant aux ateliers. Enfin, des artistes nationaux réaliseront en temps réel "la performance" du festival : une fresque, en extérieur, qui fera le lien avec leur grande exposition, en intérieur, à la Maison des Loisirs et du Tourisme de La Roche-Blanche.

Le vernissage de l'exposition et l'inauguration du Festival auront lieu le 2 juillet à 19h30.

Vous ne pourrez profiter du festival ? Vous en voulez encore ? Rendez-vous à La Maison des Loisirs et du Tourisme, du lundi 5 au samedi 10 juillet de 15h à 19h pour découvrir toutes les expositions en accès libre. Alors n'hésitez pas.

Retrouvez tout le programme des 9<sup>es</sup> Rencontres de Graff sur le site Internet du SAJ : [www.sitesaj.ici.st](http://www.sitesaj.ici.st). L'entrée au Festival ainsi que les activités proposées sont gratuites et en accès libre.

**Renseignements : 04 73 39 76 29**

**Contact presse : Aurélie Tartarin  
Chargée de communication  
Gergovie Val d'Allier Communauté  
ZA Le Pra de Serre  
63960 Veyre-Monton  
Tél 04 73 39 62 04 - 06 61 55 13 38  
fax 04 73 39 62 01**

[a.rochet.gvac@wanadoo.fr](mailto:a.rochet.gvac@wanadoo.fr)  
[a.tartarin.gvac@orange.fr](mailto:a.tartarin.gvac@orange.fr)

**Grille n° 50**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTAL**

- I. Totales, surtout en mathématiques.
- II. Taciturne. - Demi-vache pour les enfants d'autrefois.
- III. La fleur jaune des cruciverbistes. - Elec ou de Co.
- IV. Etape suivant la fécondation.
- V. Muses. - Ventile au son.
- VI. Rauque au début. - A perdu l'e pour mieux rivaliser dans une locution.
- VII. Cours intérieures à Pompéi. - Affaires étrangères pour un adjoint d'enseignement.
- VIII. Deux. - Blonde. - Généralement plus apprécié que la précédente quand il est grand.
- IX. Jamais grand s'il est gros. Attention ! on peut l'être avec n'importe lequel des trois précédents.
- X. Littéralement charmée.

**VERTICAL**

1. De Paris à Jérusalem pour un enfant gâté.
2. Ses instruments guident le pilote, en avion comme en bateau.
3. Chaleur confortable ou manque de chaleur. - Manières.
4. Penses donc. - Avec un T, ce serait du beau ! - Ame damnée par Shakespeare.
5. S'agiter plutôt qu'agir.
6. Fleuve débutant. - C'est-à-dire ... - A moi, ce pronom.
7. Ne va pas sans thermes. - Un peu libres. - Ne va pas sans pas.
8. Avec Cu ça fait du bronze. - Claudette, par exemple.
9. Remué, même sans ses extrémités. - Gâté, encore.
10. Mère de ses sœurs.

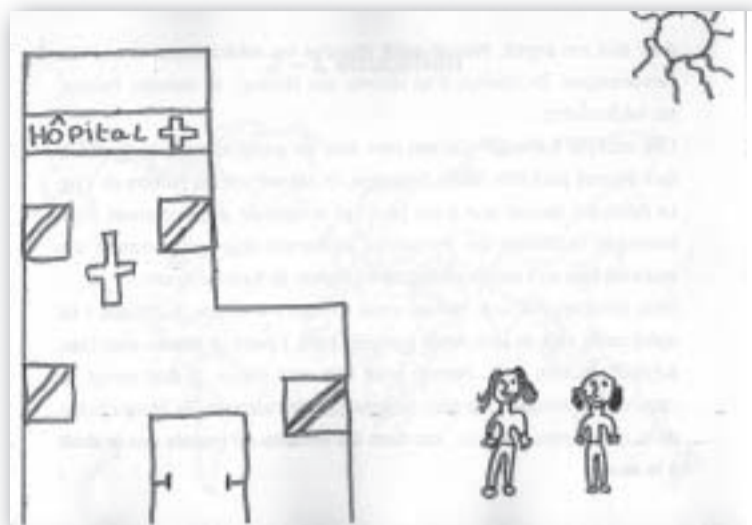
**Solution mots croisés n° 49**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	L	O	R	A	T	U	R	E
II	O	P	E	R	A	T	I	V	E	S
III	M	E	G	A	L	O	S	N	E	
IV	P	R	E	T	E	N	O	M	S	
V	A	A	R	O	N	N	O	E	L	
VI	G	I	T	A	D	R	U			
VII	N	I	R	I	S	E	R	E		
VIII	O	U	V	E	R	T	U	R	E	
IX	N	E	E	S	E	G	A	R	E	
X	S	O	S	A	R	S	A	S		

Solutions au prochain numéro

## ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

## "Tous les enfants du monde ont des droits" : la santé



Il était une fois un petit garçon qui s'appelait Mensah. Il vivait dans un petit village du Mozambique, au sud de l'Afrique. Il avait 9 ans. Il était petit, maigre, les yeux marron et la chevelure lisse avec des petites bouclettes à l'arrière. Mensah avait une grave maladie, très rare. Il devait se faire soigner dans un hôpital spécialisé. Il avait aussi besoin de médicaments qui coûtaient très cher, mais sa famille était trop pauvre pour les payer.

Un jour, il partit de chez lui pour aller à la ville et gagner de l'argent. Il pourrait ainsi acheter ses médicaments. En chemin, il vit une jeune fille qui se faisait agresser par un homme. Mensah lui jeta un morceau de verre qu'il venait de trouver sur le sol. L'homme, blessé, s'enfuit et lâcha la petite fille. La jeune fille se présenta ; elle s'appelait Line. Elle remercia Mensah et lui donna l'adresse de la maison de vacances de ses parents. Il pouvait l'appeler s'il avait besoin de son aide.

Mensah reprit sa route et arriva en ville. Il fit la mendicité et gagna de l'argent. Mais des jeunes le remarquèrent et voulurent le lui prendre. Mensah se défendit et expliqua qu'il était malade et que cet argent était pour ses médicaments. Les jeunes ne le crurent pas et lui lancèrent des défis physiques. Il dut d'abord ramener le plus vite possible deux seaux énormes remplis d'eau, sans les renverser. Il réussit à le faire mais à l'arrivée il était déjà épuisé.

Ensuite, les jeunes lui demandèrent de rester suspendu à une barre en fer le

plus longtemps possible. Line avait suivi Mensah en cachette. Elle demanda aux autres de se montrer pour faire le défi à sa place. Les jeunes garçons acceptèrent de la laisser faire. Elle resta bien plus longtemps suspendue que les autres garçons de la bande et remporta le défi. Mensah la remercia pour son aide.

Avec tout son argent, Mensah partit chercher ses médicaments. Line décida de l'accompagner. En chemin, il lui raconta son histoire : sa maladie, l'hôpital, les médicaments.

Line expliqua à Mensah que son père était un grand médecin en France et qu'il pourrait peut-être l'aider. Ensemble, ils allèrent voir les parents de Line. La petite fille raconta tout à son père, qui accepta de soigner Mensah. Tous ensemble, ils allèrent voir les parents de Mensah pour leur demander s'ils voulaient bien qu'il vienne se soigner en France. Ils furent d'accord.

Deux semaines plus tard, Mensah arriva en France avec Line. A l'hôpital, il fut opéré par le père de Line. Après quelques jours, il partit se reposer chez Line. Au bout de trois mois, Mensah allait beaucoup mieux. Il était temps de retourner en Afrique. Line l'accompagna jusqu'à l'aéroport. Ils étaient tristes de se quitter mais heureux... car tous les enfants du monde ont le droit à la santé.

**Classe coopérative scolaire OCCE  
École élémentaire publique de  
Courpière**

**Enseignantes responsables :  
Mmes Bretel et Dodement**

## Disparition d'André Degaine



Les lecteurs d'*Auvergne Laïque* avaient pu remarquer dans un dernier numéro le petit dessin représentant le chariot des comédiens d'un "Vray théâtre" dont il s'était fait le porte-parole et le chroniqueur.

André nous a quittés dans la nuit du 27 mai dernier. Il allait avoir 84 ans.

Ceux qui l'ont connu quand il était encore à Clermont-Ferrand et qu'il écrivait dans notre journal savent quel homme délicat et pétillant il était... quel grand témoin aussi qui savait parler du théâtre dans son histoire (depuis le Chariot de Thespis jusqu'aux réalisations modernes dont il n'était pas friand...) comme dans sa géographie (son ouvrage majuscule "Histoire du Théâtre Dessinée" paru en 1993 fait une large part à la Décentralisation Théâtrale). André fut aussi dans les années 60 un des animateurs de l'atelier de théâtre du Cercles des Jeunes de notre Fédération.

Les comédiens d'ici et ceux d'ailleurs, les acteurs, les critiques et les metteurs en scène n'oublieront pas de sitôt celui que Jérôme Garcin avait surnommé "Le spectateur absolu" (1)

(1) André Degaine était depuis 18 ans l'invité régulier de l'émission "Le masque et la Plume".

## PAR ICI LES SORTIES

## Concerts Spectacles

## Athanor à Montluçon

- 25 juin à 21 h : Gala de danse ville Gozet
- 27 juin à 15 h : Rythm'Attitude "Instant de vie"
- 30 juin : Festival National Danse et l'Enfant
- 2-3 et 4 juillet : Rencontres chorégraphiques Nationales

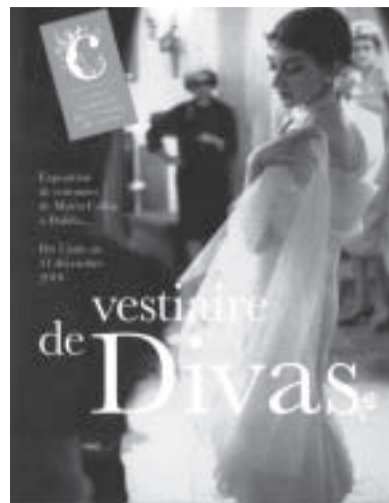
## Baie des Singes à Cournon

- 27 juin : "Un dimanche à la campagne"
- 30 juin - 01-02-03 juillet à 21 h : "Le songe d'une nuit d'été" par la compagnie le Souffleur de Verre

## Théâtre

## La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

- 25 et 26 juin à 20 h 30 : "Hommes # chiens" d'après "Peanuts" de Fausto Paravidino par l'atelier Noctambule



Vestiaires de Divas, au Centre National du Costume de Scène de Moulins, du 5 juin au 31 décembre.

- 4 juillet à 20 h 30 : "Elle voit des nains partout" par la compagnie la Popote des P'tits Potes

## Musique

## Animatis à Issoire

- Fin juin - début juillet : XV<sup>e</sup> festival les musicales d'Issoire Val d'Allier

## Contacts

La Baie des Singes à Cournon

04 73 77 12 12

Animatis à Issoire

04 73 89 71 52

Athanor à Montluçon

04 70 08 14 40

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

04 73 36 05 36

## Arts d'école

2001 Saint-Ours-Les-Roches / Saint-Amand-Tallende / Le-Vernet-La-Varenne / Saint-Hilaire-La-Croix  
Domaine-royal-de-Randan / Theix / Villeneuve-Lembron / Effiat / Ravel / Parentignat-2010

## Civilisations imaginaires au château de Parentignat

Deux jours de festival à Saint Ours-les-Roches en 2001, 4 jours d'événements artistiques en 2010 au château de Parentignat. En six ans, le festival "Arts d'Ecole" a su trouver son public et fédérer l'énergie créatrice des jeunes artistes et de leurs maîtres. Pour ce 10<sup>ème</sup> anniversaire le festival a été accueilli par le marquis de Lastic dans et hors les murs chargés d'histoire du château de Parentignat. 131 classes, 3092 élèves ont fait la part belle à leur imagination dans le cadre d'expériences sensibles où se mêlent des pratiques variées usant des arts visuels, de la musique, de la poésie, des contes et des spectacles vivants. "Faites entrer la lumière" ont voulu les enfants de Charbonnier-les-Mines. En réponse, les Pomdosaires sont venus d'Echandelys. Ils ont croisé "la civilisation Nuage" : elle existe bel et bien à Jumeaux. Il fut un temps où Saint-Amand-Tallende s'appelait Bouteilleville : il y poussait des arbres à doudous. Et vivent les Raplabois. Vues par les enfants, l'histoire, la géographie, la science ne finiront donc jamais de nous étonner... Heureusement.



## Chemins de la danse 2010

## Ah le 29 mai 2010 !

Cette année les chemins de la danse resteront gravés dans la mémoire des 159 danseurs. Tout d'abord, en raison d'une représentation dans une salle vieillissante qui a demandé à tous de savoir s'adapter et ensuite grâce à un final festif où les danseurs et les 200 spectateurs ont repris en cœur "on est les champion" !

C'est donc avec quelques difficultés supplémentaires que s'est déroulée cette version 2010 des chemins de la danse mais grâce à l'investissement des professeurs et bénévoles de la FAL ce dernier restera malgré tout un excellent souvenir.

Savoir danser quelles que soient les conditions est aussi un atout ! Cela nous permettra d'apprécier d'autant plus le retour à la Maison de la Culture pour le prochain rendez-vous des Chemins de la danse le 14 mai 2011.

Encore bravo à tous les danseurs et professeurs !



## "Accueillis comme des professionnels"

Le 3 mai dernier, a eu lieu la manifestation du "Fil de la Danse" à la salle de la 2deuche de Lempdes. Le spectacle, riche en style de danse (hip-hop, jazz, danse indienne...), organisé par l'UFOLEP et le Service culturel, a accueilli 80 danseurs et 160 spectateurs. Encore bravo aux professeurs pour la qualité des tableaux proposés.

Prochain rendez-vous le vendredi 22 avril 2011, toujours à Lempdes, salle de la 2deuche !



## QUOI DE NEUF ?



### ● Campagne : 1 but, l'éducation pour tous

A l'occasion de la Coupe du monde de football et dans le cadre de la Campagne mondiale pour l'éducation, Solidarité laïque s'est associée à la FIFA pour organiser la campagne "1 but, l'éducation pour tous !". Lancée en France depuis le 25 avril 2010, cette campagne internationale a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique au défi de l'éducation pour tous. En France, jusqu'au mois d'août, Solidarité laïque propose de labelliser des "matches-lectures". Il s'agit de faire précéder le match d'une lecture sur l'éducation, le sport, les droits de l'Homme... Une initiative risquée mais qui ne manque pas d'allure.

Site : [www.educationpourtous.com](http://www.educationpourtous.com)

## Auvergne laïque

ne vit que par et pour ses lecteurs.

Abonnez-vous, réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

31, rue Pelissier  
63000 Clermont-Ferrand

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 15,50 € à l'ordre de FAL  
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

## Nouveau spectacle de l'ATR

# Labiche est un auteur contemporain puisqu'on le joue aujourd'hui

**Victime de sa célébrité, réduit à deux ou trois pièces notoires, et à quelques clichés – il écrit des pièces comiques dans lesquelles il se moque des bourgeois – Labiche est réhabilité par l'ATR en préambule de son nouveau spectacle et par le spectacle lui-même : "Labiche est un auteur contemporain puisqu'on le joue aujourd'hui". Les mots de Jean Vilar nous mettent sur la voie.**



Si on vient voir une pièce de Labiche pour rire, on est bien servi avec l'ATR et la représentation trépidante de deux pièces "La Station Champbaudet" et "La Chasse aux Jobards". Le spectateur s'amuse bien au-delà de ses attentes.

Labiche use de tous les ressorts du vaudeville ; un mari trompé par un piano facétieux, un bellâtre séducteur et arriviste qui flatte une vieille coquette et profite de l'inclination qu'il lui inspire pour approcher sa maîtresse, un mariage arrangé avec une idiote, un spectre de vieille fille, une veuve qui croit naïvement que des rubans de couleur lui rendront sa jeunesse...

Au-delà des imbroglios convenus et des caricatures, c'est tous les rouages et les roueries d'une société qu'on peint et qu'on dénonce. Labiche confie au peuple les rôles subalternes d'une ser-

vante acariâtre et insolente et d'un valet stupide ; comme chez Molière, ils savent tirer les ficelles et leur épingle du jeu. Comme Molière aussi, Labiche nous rappelle que le rire est toujours au bord des larmes. Découvrant la supercherie dont elle a été la dupe, la femme aux rubans éclate en sanglots au beau milieu de la scène pendant que, dans l'euphorie, se concluent les mariages. Dont le sien, avec un vieillard rompu de rhumatismes.

C'est tout juste alors si le spectateur ne s'en veut pas d'avoir tant ri : voilà qu'il assiste à une mise à mort et qu'il est pris de compassion pour cette veuve dont le sacrifice passe presque inaperçu.

Pas question de s'émouvoir : comme la société qu'elle dénonce, la pièce est complètement immorale. Les méchants ont réussi leur coup, et on rira avec eux jusqu'à la fin.

La deuxième pièce, en un acte, est une sarabande menée par une bande de coquines qui roulent les hommes dans la farine, se moquent de leur vieille propriétaire, refusent de payer leur loyer. C'est la mise en théâtre d'une dérision formidable, traitée comme une vraie comédie musicale : on a envie de chanter et de danser avec les acteurs.

Tout le travail de l'ATR consiste finalement à rendre vie au théâtre de Labiche, à l'animer hors des clichés qui l'embaument. On n'en finirait pas d'évoquer les trouvailles. C'est faire, par exemple, courir au théâtre un grand risque que de montrer au public le changement de décor entre deux actes, fût-ce dans l'obscurité. Mais la capacité d'émerveillement des spectateurs est infinie, ils retiennent leur souffle et suivent, dans la pénombre, ces ombres imprécises qui déplacent des objets invisibles, organisent l'espace de l'illusion ; parfois le détail

chatoyant d'un costume traverse la scène comme une étoile filante. Ainsi le public est-il confronté au mystère du théâtre qui multiplie les artifices pour faire surgir la vérité. Ainsi mis dans le secret des dieux les spectateurs applaudissent de plus belle au spectacle qu'on leur dévoile en pleine lumière.

On gesticule beaucoup chez Labiche. La mise en scène fait croire à une improvisation permanente et les intrigues se nouent dans les conventions d'un décor apparemment rudimentaire où l'espace se module et où s'édifie, sous l'apparence frivole de la comédie des figures de destin. La musique s'en mêle ; un piano goguenard, un accordéon primesautier ou mélancolique. Des costumes extravagants et baroques, la couleur rouge qui embrase la scène dans les objets du décor et les maquillages minutieux, les farandoles endiablées introduisent dans la pièce une ambiance de carnaval. Et quand les acteurs s'éparpillent dans la salle, les limites entre le théâtre et la vie redevennent, comme pendant le changement de décor, complètement confuses.

On sort du spectacle étourdi, et gagné par la jubilation extraordinaire que les acteurs ont communiquée. On les retrouve qui portent encore sur le visage le masque ou la lumière de leur personnage. "On ne sort pas du théâtre" écrivait Jean-Marie Dommenach. On le quitte à regret, on s'enfoncé dans la nuit et on ne s'aperçoit pas qu'il pleut.

Alain Bandiera

## FORUM

### Victor Hugo avec nous !

Le 6 mai dernier, plusieurs associations culturelles et artistiques appelaient à manifester devant la préfecture de Clermont-Ferrand pour défendre la place de l'art dans notre société. Cette manifestation faisait suite à l'annonce par le Conseil général du Puy-de Dôme de la nécessité de baisser de 30 % le budget alloué à la culture, décision motivée par la situation financière très compliquée de la collectivité locale.

Il est significatif que les premières victimes d'une réduction des budgets soient précisément les acteurs de la culture et de l'animation comme si ce devait être eux les boucs émissaires des difficultés que rencontre une société en mal d'économie.

Nous empruntons à Victor Hugo ces extraits du discours qu'il prononça à l'Assemblée nationale le 10 novembre 1848, il y a exactement 162 ans... un rappel utile et une mise en garde.

"Personne plus que moi, messieurs, n'est pénétré de la nécessité d'alléger le budget ; seulement à mon avis, le remède de l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables ; ce remède serait selon moi, plus haut et ailleurs ; il serait dans une politique intelligente et rassurante, qui donnerait confiance à la France, qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit et qui permettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des embarras de la situation (...). J'ai voté et continuerai de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, présenteraient une faute politique certaine (...). Je dis, messieurs, les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts, sont mauvaises doublement.

Elles sont insignifiantes au point de vue financier, cela est d'une telle évidence que c'est à peine si j'ose mettre sous les yeux de l'assemblée le résultat d'un calcul de proportion que j'ai fait (...). Que penseriez vous messieurs d'un particulier qui aurait 1 500 francs de revenus, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle, pour les sciences, les lettres et les arts une somme bien modeste : 5 francs et qui dans un jour de réforme voudrait économiser sur son intelligence six sous ? Voilà messieurs la mesure exacte de l'économie proposée. Eh bien ! Ce que vous ne conseillerez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, on ose le conseiller à la France (...). Ce système d'économie ébranle d'un seul coup cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est pour ainsi dire la base du développement de la pensée française. Et quel moment choisit-on pour mettre en question toutes les institutions à la fois ? Le moment où elles sont plus nécessaires que jamais, le moment où loin de les restreindre il faudrait les étendre et les élargir. Quel est en effet, j'en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle ? L'ignorance. L'ignorance encore plus que la misère.

L'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui nous investit de toutes parts.

C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau des multitudes. Et c'est dans un pareil moment devant un pareil danger qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance ! Sur ce point j'en appelle et je le répète aux sentiments de l'assemblée (...)"

FAL  
Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28  
E-mail : [auvergnelaique@fal63.org](mailto:auvergnelaique@fal63.org)  
Directeur de publication : Gérard Chanel  
Rédacteur en chef : Guy Grand  
Secrétaires de rédaction :  
Jean-Claude Dauphant, Françoise Manry  
Comité de rédaction : Alain Bandiera,  
Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Fauchoux,  
Bernard Gilliet, Bernard Guillot,  
Yves Lair, Roland Moulin  
Conception/réalisation - Impression : fusium  
04 73 73 25 25  
Abonnement 1 an : 15,50 €  
Commission paritaire n° 0411 G 84688  
Dépôt légal : juin 2010 - N° 422